



**Conseil d'administration  
Séance du 31 mai 2021**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 23/2021	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ MOTION
------------------------------------	--

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3,  
Vu les statuts de l'Université modifiés,

Le Conseil d'Administration approuve la motion de soutien de l'Université Jean Monnet à Monsieur Tuna ALTINEL.

Document annexé.

A Saint Etienne le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0

## Motion de soutien de l'UJM à Monsieur Tuna ALTINEL

Notre collègue Tuna ALTINEL, Maître de Conférence en mathématiques à l'Université Lyon 1 depuis plus de 20 ans, a été emprisonné en Turquie pendant 81 jours pour avoir participé le 21 février 2019 à une réunion publique à Villeurbanne organisée par l'Association « Amitiés Kurdes de Lyon et Rhône-Alpes ».

Monsieur ALTINEL, en dépit de sa liberté d'expression liée à son statut d'enseignant-chercheur français, était accusé, du fait de sa simple participation à cette manifestation, d'appartenance à un groupe terroriste.

Fort heureusement, Monsieur ALTINEL a été acquitté de ce chef d'inculpation en janvier 2020 puis en appel le 3 septembre 2020 par les juridictions turques.

Malgré cet acquittement, Monsieur ALTINEL a été retenu en Turquie, les autorités refusant la restitution de son passeport, empêchant ainsi notre collègue de revenir en France pour assurer ses missions d'enseignant-chercheur à Lyon 1 où il est attendu par ses étudiants, ses collègues et son établissement.

Le tribunal administratif a statué en faveur de la restitution du passeport de Monsieur ALTINEL et a annulé le refus de restitution dudit passeport.

Mais malheureusement, un appel a à nouveau été formé, rendant la situation une nouvelle fois incertaine.

Un an après l'acquittement de Monsieur ALTINEL, 2 ans après son emprisonnement, Monsieur ALTINEL est donc toujours retenu en Turquie.

L'université Jean Monnet de Saint-Etienne entend apporter son entier soutien à notre collègue enseignant-chercheur et fonctionnaire afin que ce dernier puisse enfin revenir en France pour poursuivre son activité universitaire.